

Municipalité réservant les parcelles pour une durée d'1 an à compter de la signature et suggère un versement « d'indemnité d'immobilisation du terrain » à hauteur de 5% du montant de la vente. Le Conseil Municipal accepte à 10 voix pour et 5 abstentions les conditions précisées ci-dessus.

- ❖ Monsieur le Maire informe d'une demande de réservation de terrain (lot n°2 : 1930m²) au site des Ouillons par la SCI TA2L (pour l'aménagement d'un « quartier de commerces ») et propose de déterminer le prix à 20.00€/m² (+ frais de vente), il informe que les réseaux d'eaux et d'assainissement sont à la charge de la Municipalité, que leur extension sera menée jusqu'à l'entrée de la parcelle et propose un engagement de la Municipalité réservant la parcelle pour une durée d'1 an à compter de la signature et suggère un versement « d'indemnité d'immobilisation du terrain » à hauteur de 5% du montant de la vente. Le Conseil Municipal accepte à 15 voix les conditions précisées ci-dessus.
- ❖ Monsieur le Maire évoque la délibération relative aux modalités d'utilisation de la borne électrique – 4 bis rue Jeanne d'Arc et rappelle que le tarif du badge est de 30.00€/an par véhicule, il informe que suite à la consommation d'électricité et aux factures EDF à honorer, il convient de réfléchir à un nouveau dispositif d'utilisation de la borne afin que les utilisateurs s'acquittent du montant de leurs consommations réelles et propose de cesser la vente des cartes. Le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour les propositions ci-dessus et décide de porter le point de réflexion à une prochaine séance.
- ❖ Monsieur le Maire propose le projet de réalisation de travaux d'aménagement de voirie et d'éclairage public solaire au Chemin des Cheminots et présente les devis, le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour le projet et retient le devis le moins-disant pour la voirie : CHARDOT TP => 67884.00€ HT / pour l'éclairage : SARL PARISET BTP => 15255.00€ HT.
- ❖ Monsieur le Maire propose le projet de réfection des trottoirs et d'aménagement paysager du 1 au 11 rue Pasteur et présente les devis, le Conseil Municipal approuve le projet et retient à 15 voix pour, le devis le moins-disant : CHARDOT TP => 52348.04€ HT.
- ❖ Monsieur le Maire propose le projet de réfection des murs de pignon du 10 rue de l'Eglise afin de protéger le bâtiment et embellir le centre du village suite à la démolition du presbytère et présente les devis, le Conseil Municipal approuve le projet et retient à 15 voix pour, le devis le moins-disant : SARL SERROTTI => 10893.25€ HT
- ❖ Monsieur le Maire informe que la Région Grand-Est et l'agence de l'eau mettent en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement de la qualité des ressources en eau et du captage d'eau potable. Ainsi elles souhaitent mettre à l'honneur via le concours « Commune Nature » les Communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement. Le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, d'inscrire la Commune à cette opération.
- ❖ Monsieur le Maire présente le devis de l'ONF de 3273.77 € HT concernant les travaux sylvicoles à réaliser en 2023 (nettoyement manuel, maintenance de cloisonnement...). Le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour les travaux et le devis de l'ONF.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.